

## Chute historique de l'activité, résistance sur le front de l'emploi

**COMMUNIQUÉ  
DE PRESSE  
N° 20.07.43**

Paris, 5 août 2020

**Contacts presse**

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

[jcdelerue@u2p-france.fr](mailto:jcdelerue@u2p-france.fr)

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

[odassetto@u2p-france.fr](mailto:odassetto@u2p-france.fr)

L'U2P a commandé deux enquêtes à l'institut Xerfi-I+C dans le cadre de la crise économique et sanitaire. La première porte sur l'activité des entreprises de proximité au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020, la deuxième détaille les caractéristiques de l'emploi dans ces secteurs sur les 6 premiers mois de l'année. Près de 6 200 chefs d'entreprise de l'artisanat, du commerce alimentaire de proximité-HCR et des professions libérales ont été consultés sur l'ensemble du territoire.

La chute est historique. **Au deuxième trimestre 2020, l'activité de l'artisanat, du commerce alimentaire de proximité, de l'hôtellerie-restauration et des professions libérales s'est effondrée de 28,5 %**, après un premier trimestre déjà marqué par une baisse de 5,3 %. Ces résultats masquent cependant de grandes disparités.

Le secteur des hôtels, cafés, restaurants -HCR- et du commerce alimentaire de proximité, a accusé une baisse de 55 % du chiffre d'affaires d'avril à juin 2020. **À eux seuls les HCR, directement concernés par les fermetures administratives et le confinement, ont connu la situation la plus grave avec une chute de 88%**. En parallèle, les professions libérales (-26,5 %) et l'artisanat (-24,5 %), ont subi également des reculs sans précédent.

En dépit des dispositifs d'aide mis en place par l'État, le point de vue des chefs d'entreprise sur leur trésorerie s'est encore dégradé, avec une opinion négative qui passe de 37 % au premier trimestre à 56 % au deuxième. Un paramètre qui traduit la grande fragilité financière d'une majorité d'entreprises. En revanche, une nette inversion de tendance s'est amorcée quant à la perception de l'avenir : **31% des personnes interrogées anticipent une activité moins soutenue au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre, alors que 74% d'entre elles avaient cette opinion à l'issue du 1<sup>er</sup> trimestre.**

**Sur le front de l'emploi, les entreprises de proximité ont certes moins embauché qu'en 2019 (12% du total contre 18% un an auparavant), mais ont néanmoins démontré leur capacité à créer des emplois durables en recourant largement au CDI (47 % des embauches).**

En revanche les perspectives d'embauche traduisent le manque de confiance des chefs d'entreprise en l'avenir, puisqu'ils ne sont que 6 % à prévoir des recrutements au second semestre 2020 contre 11 % l'année dernière. **On constate à l'inverse un franc et net regain d'intérêt pour l'apprentissage, qui représente 13 % des intentions d'embauche.** C'est une perspective encourageante pour l'économie de proximité, dont la croissance s'était trouvée freinée ces dernières années par le manque de main d'œuvre.

**COMMUNIQUÉ  
DE PRESSE  
N° 20.07.43**

Paris, 5 août 2020

**Contacts presse**

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

[jcdelerue@u2p-france.fr](mailto:jcdelerue@u2p-france.fr)

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

[odassetto@u2p-france.fr](mailto:odassetto@u2p-france.fr)

**Plus d'un quart (26%) des artisans, commerçants de proximité et professionnels libéraux déclarent avoir rencontré des difficultés d'embauche au cours du 1<sup>er</sup> semestre.** La pénurie est moins forte qu'un an auparavant mais elle se maintient à des niveaux élevés, en particulier dans l'alimentation (43 %), l'hôtellerie-restauration (41 %) et les travaux publics (40%). Elles demeurent modestes chez les professionnels libéraux de la santé (7 %) et du droit (8 %). Les motifs expliquant ces difficultés de recrutement restent inchangés, avec en particulier l'insuffisance des qualifications citée par 68 % des chefs d'entreprise, suivie par l'absence de candidature, citée par 56 % d'entre eux. En revanche ils ne sont plus que 4 % à invoquer un manque de motivation contre 11 % en 2019. Les autres motifs (manque d'expérience, pénibilité, horaires, zone géographique...) se maintiennent autour de 7 %.

Par ailleurs, si dans 14 % des entreprises, des salariés ont quitté leur emploi au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020, les écarts sont significatifs selon les secteurs : 37% dans l'hôtellerie-restauration, 20% dans l'artisanat des travaux publics, 18% dans l'artisanat de l'alimentation, et 17% dans l'artisanat de la fabrication. Viennent ensuite l'artisanat des services (13 %), les professions libérales techniques et du cadre de vie (12 %) et le commerce alimentaire de proximité (11 %). Enfin, les secteurs où les entreprises ont connu le moins de départ sont les professions libérales du droit (8 %) et de la santé (6 %), et l'artisanat du bâtiment (5 %).

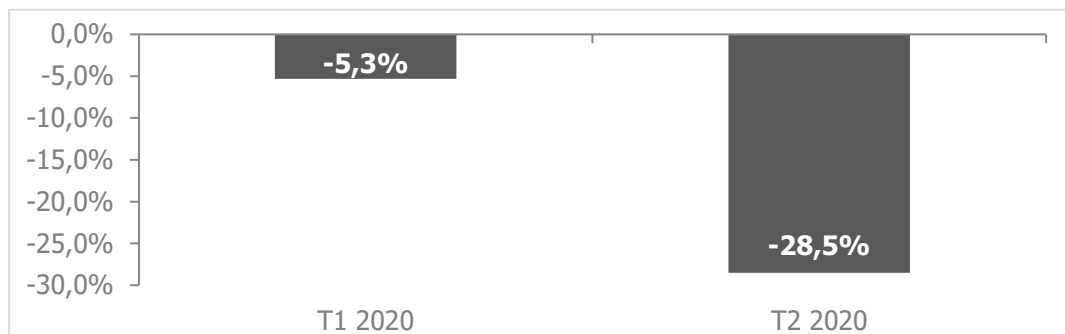
Ces départs sont essentiellement liés à des CDD arrivant à leur terme (36 %) et à des démissions, suivies par les ruptures conventionnelles (11 %). Le nombre de licenciements économiques demeure ainsi contenu (3 % des départs).

Quant aux départs envisagés au second semestre, si seules 11 % des entreprises s'y préparent, on observe là encore de forts écarts qui traduisent l'incertitude pesant en particulier sur l'hôtellerie-restauration (38 %) par rapport aux autres secteurs.

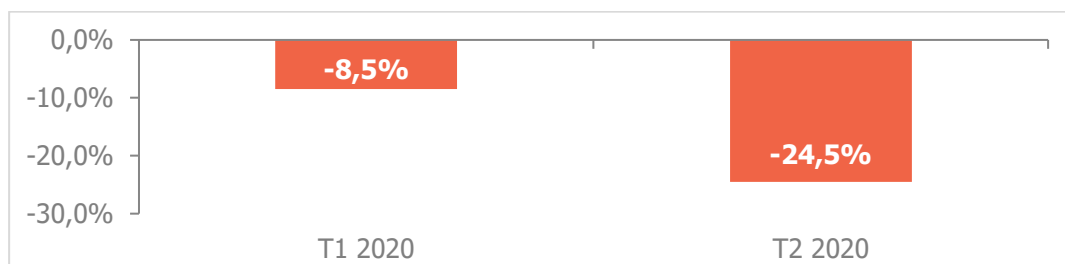
**La proportion d'entreprises ayant eu recours à un dispositif d'aide depuis le début de la crise sanitaire s'élève à 55 %** mais avec de grandes **disparités : seules 19 % des entreprises artisanales de l'alimentation en ont bénéficié, contre 92 % des hôtels-restaurants.** Les principales aides reçues sont le premier volet du Fonds de solidarité (47 % des entreprises) et les reports de charges (43 %). À l'autre extrémité du spectre, seules 2 % des entreprises ont bénéficié du deuxième volet du Fonds de solidarité, et 3 % d'exonérations de charges.

*« Les entreprises de proximité sont combattives et résilientes, estime le Président de l'U2P, Laurent Munerot, mais elles ne peuvent s'en sortir seules. Le moment n'est pas venu de mettre fin aux mesures de soutien. Au contraire, il faut amplifier les dispositifs, notamment le prêt garanti par l'État (PGE) en permettant aux entreprises d'étaler les remboursements dans le temps et à moindre coût. »*

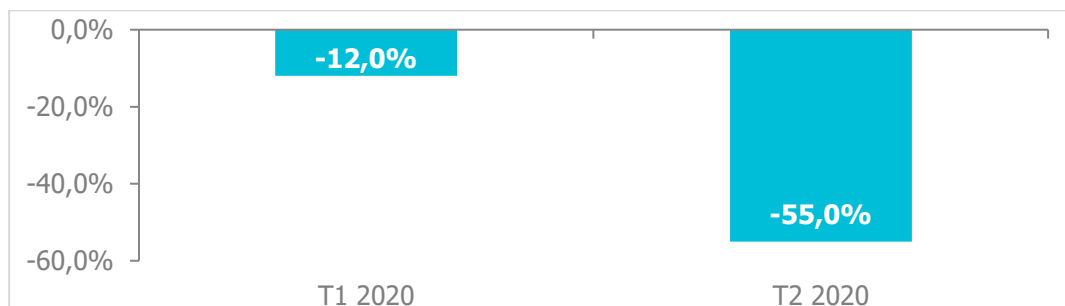
## Évolution du chiffre d'affaires de l'artisanat, du commerce alimentaire de proximité-HCR et des professions libérales



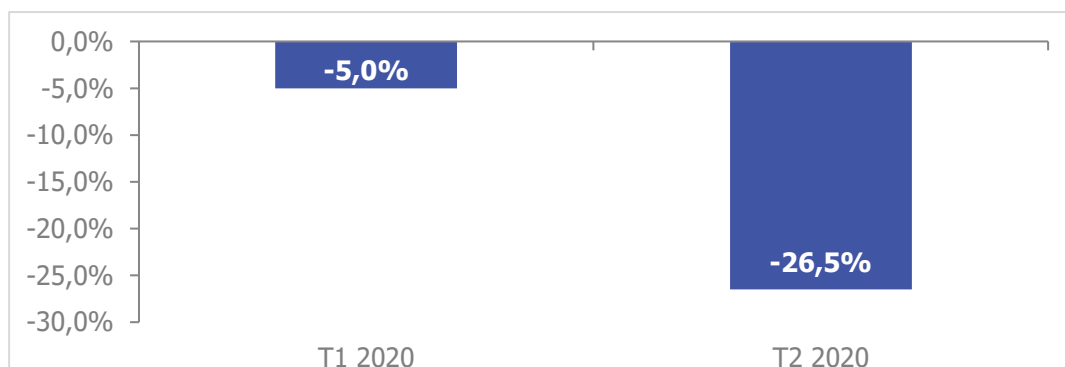
### Évolution du chiffre d'affaires de l'artisanat



### Évolution du chiffre d'affaires du commerce alimentaire de proximité-HCR



### Évolution du chiffre d'affaires des professions libérales



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 20.07.43

Paris, 5 août 2020

### Contacts presse

Jean-Côme Delerue  
 01 47 63 31 31  
 06 77 64 40 78  
[jcdelerue@u2p-france.fr](mailto:jcdelerue@u2p-france.fr)

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31  
 06 73 19 57 64  
[odassetto@u2p-france.fr](mailto:odassetto@u2p-france.fr)

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

## Écarts d'opinion sur la trésorerie

*Différence entre le pourcentage d'entreprises déclarant une amélioration de la trésorerie et pourcentage d'entreprises déclarant une dégradation*

<b>Artisanat</b>	<b>-51</b>
<b>Commerce alimentaire et hôtellerie-restauration</b>	<b>- 45</b>
<b>Professions libérales</b>	<b>-52</b>

## Écarts d'opinion sur l'activité anticipée au 1<sup>er</sup> trimestre 2020

*Différence entre le pourcentage d'entreprises anticipant une activité en hausse et pourcentage d'entreprises anticipant une activité en baisse*

<b>Artisanat</b>	<b>-11</b>
<b>Commerce alimentaire et hôtellerie-restauration</b>	<b>-53</b>
<b>Professions libérales</b>	<b>-14</b>

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 20.07.43

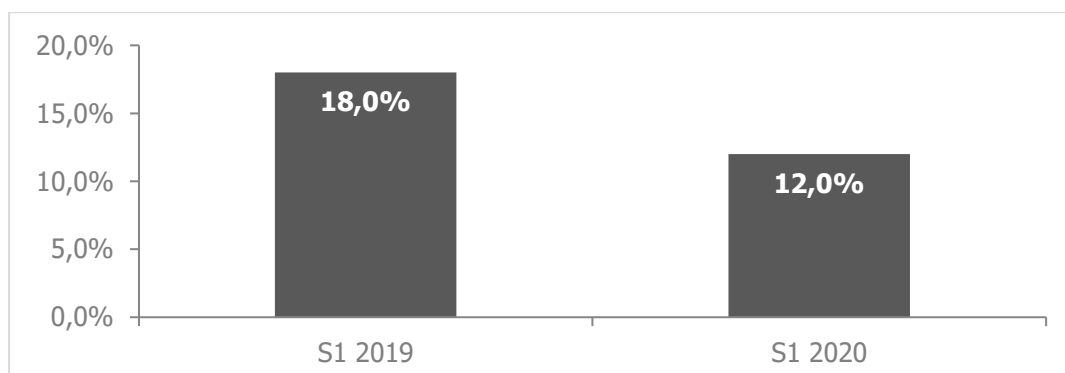
Paris, 5 août 2020

### Contacts presse

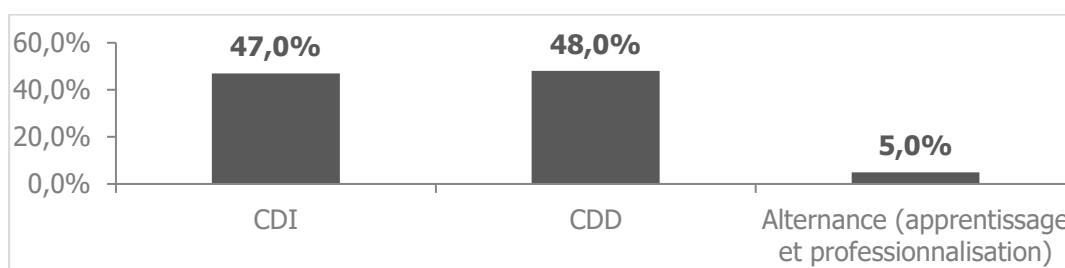
Jean-Côme Delerue  
 01 47 63 31 31  
 06 77 64 40 78  
 jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto  
 01 47 63 31 31  
 06 73 19 57 64  
 odassetto@u2p-france.fr

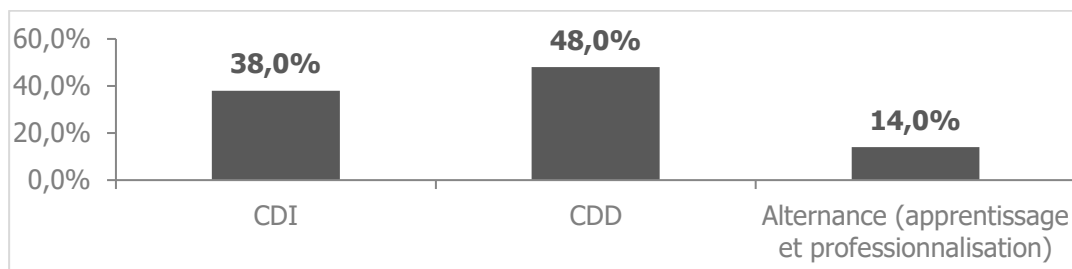
## Entreprises d'au moins un salarié ayant embauché



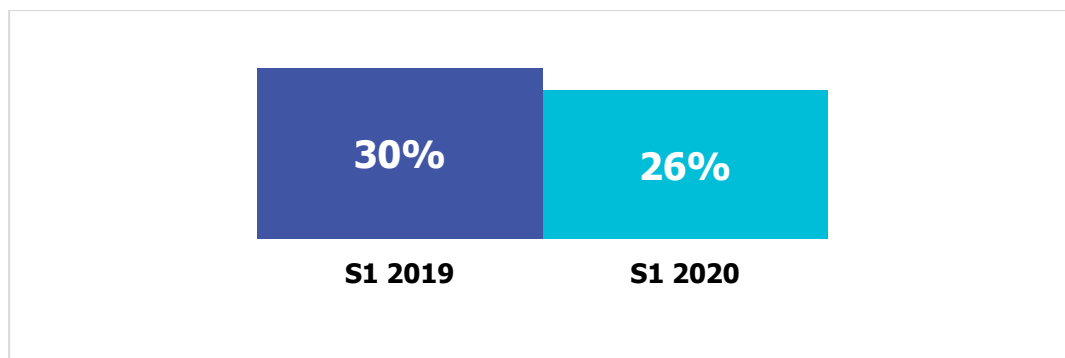
## Répartition des contrats choisis pour les recrutements effectués



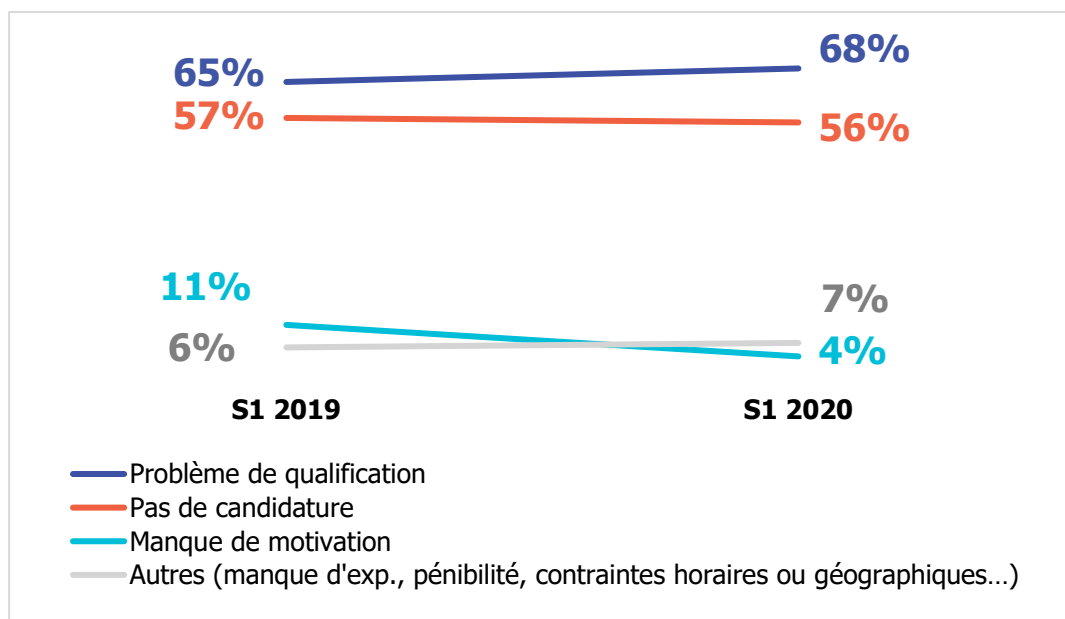
## Répartition des contrats dans les intentions d'embauche



## Proportion des entreprises rencontrant des difficultés de recrutement



## Motifs invoqués par les entreprises rencontrant des difficultés de recrutement



### COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 20.07.43

Paris, 5 août 2020

#### Contacts presse

Jean-Côme Delerue  
 01 47 63 31 31  
 06 77 64 40 78  
 jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31  
 06 73 19 57 64  
 odassetto@u2p-france.fr

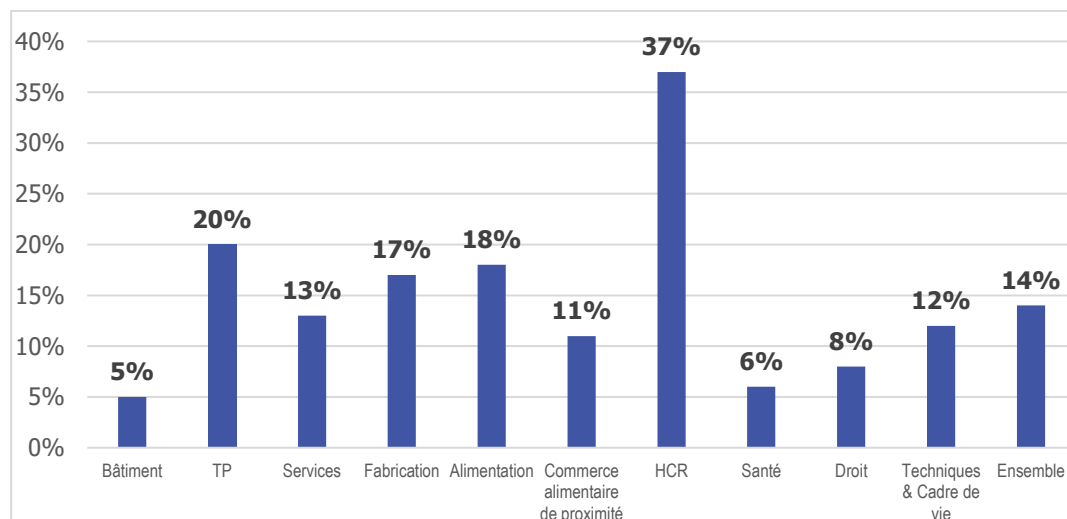
**Contacts presse**

Jean-Côme Delerue  
 01 47 63 31 31  
 06 77 64 40 78  
 jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto  
 01 47 63 31 31  
 06 73 19 57 64  
 odassetto@u2p-france.fr

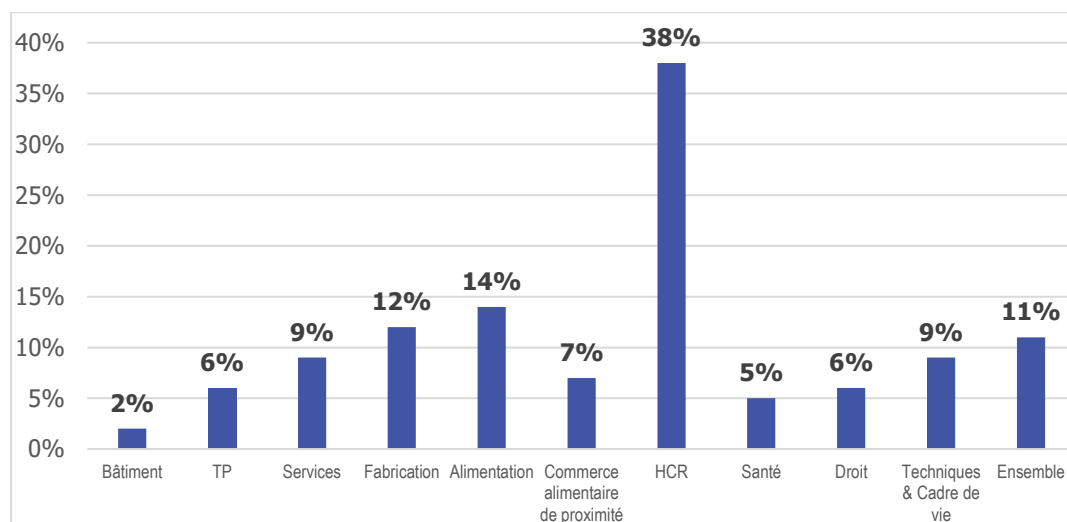
**Taux de départ effectif**

*Entreprises ayant des salariés qui ont quitté l'entreprise au cours du premier semestre 2020*



**Départs envisagés**

*Entreprises ayant des salariés qui devraient quitter l'entreprise au cours du second semestre 2020*

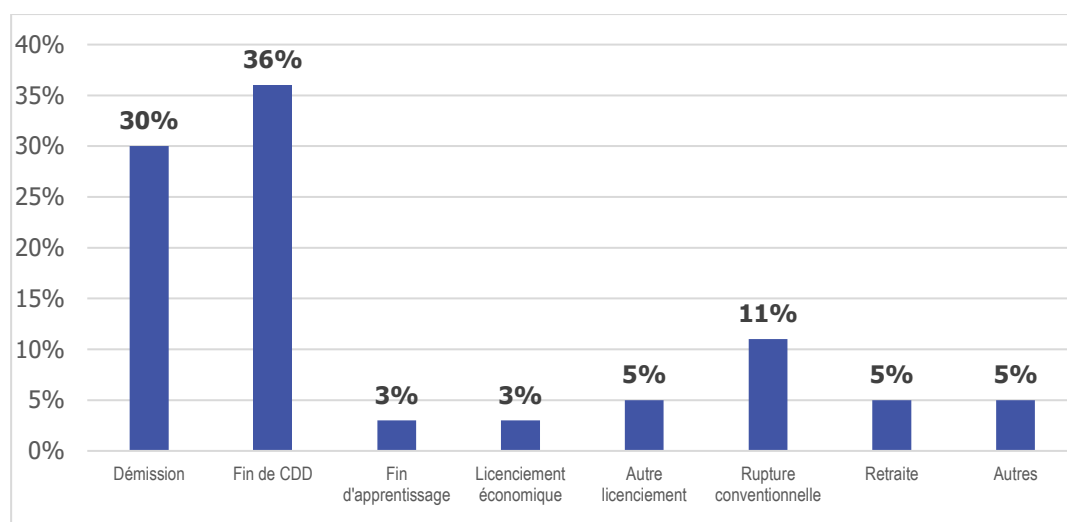


**Contacts presse**

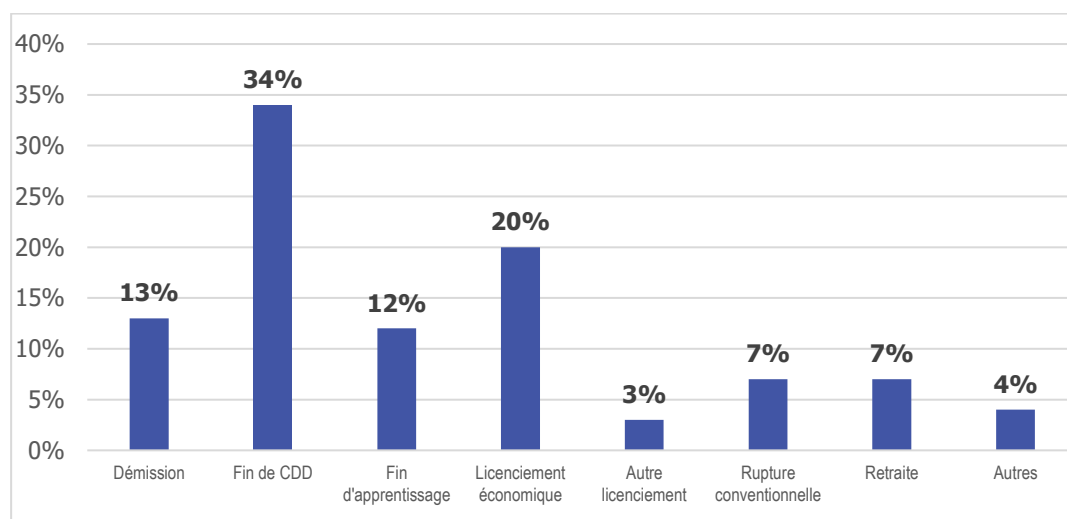
Jean-Côme Delerue  
01 47 63 31 31  
06 77 64 40 78  
jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto  
01 47 63 31 31  
06 73 19 57 64  
odassetto@u2p-france.fr

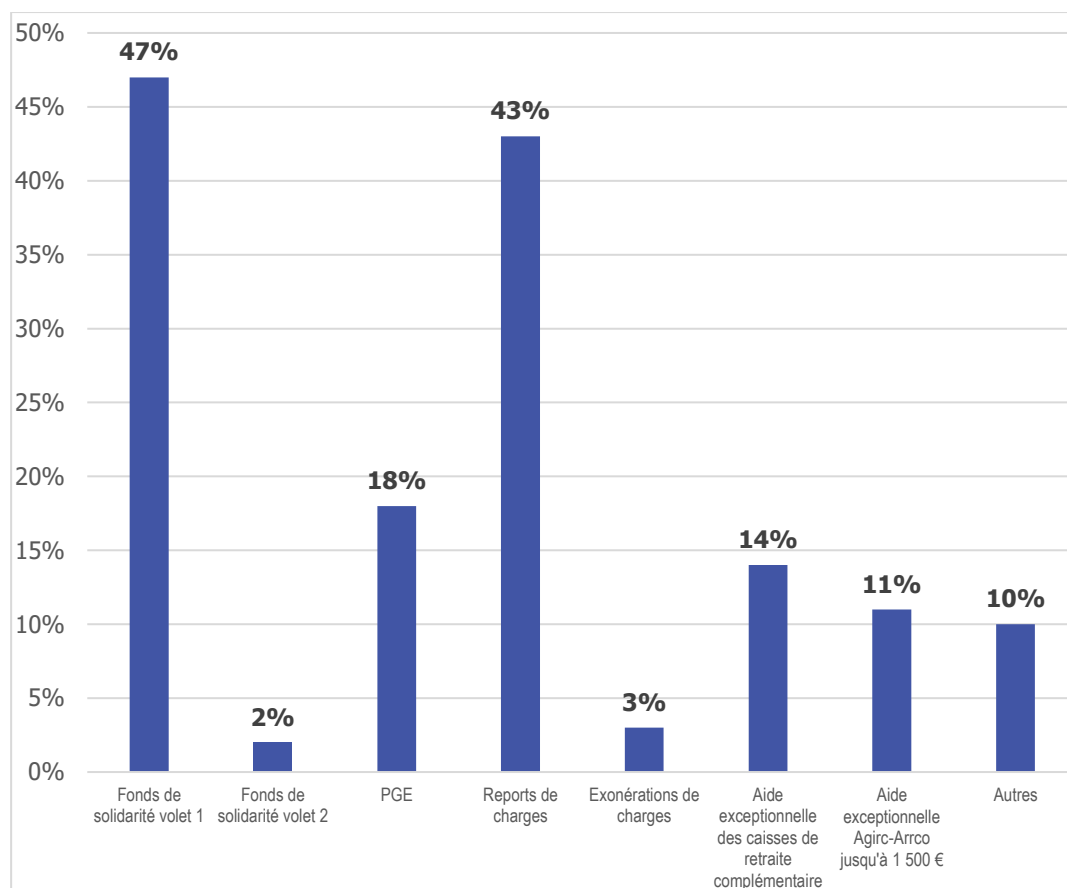
**Motifs des départs effectifs au premier semestre 2020**



**Motifs des départs envisagés au second semestre 2020**



## Proportion d'entreprises ayant bénéficié des aides



### COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 20.07.43

Paris, 5 août 2020

#### Contacts presse

Jean-Côme Delerue  
01 47 63 31 31  
06 77 64 40 78  
jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31  
06 73 19 57 64  
odassetto@u2p-france.fr

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).